

La Communion fréquente et quotidienne

“ Or l'intention droite consiste en ce que celui qui s'approche de la Sainte table ne cède pas à l'usage, ou à la vanité, ou aux motifs humains, mais veuille satisfaire au bon plaisir de Dieu, lui être plus étroitement uni par la charité, et combattre à l'aide de ce remède divin ses infirmités et ses défauts.”

Les fidèles en état de grâce doivent s'approcher souvent de la Table Sainte pourvu qu'ils le fassent avec une intention droite et pieuse.

Cette intention droite et pieuse est expliquée dans cette deuxième prescription que nous venons de citer en lettres italiques.

Celui qui fréquente la Sainte Communion doit chercher en elle ce qu'elle contient et ce qu'elle donne. C'est ainsi que son intention droite sera en même temps pieuse puisqu'il n'aura d'autre désir en recevant la Sainte Eucharistie que de participer aux bienfaits qu'elle contient.

Cette droiture d'intention doit 1° exclure certains sentiments qui ne respecteraient pas ce Divin Sacrement. Il ne faudrait pas s'en approcher fréquemment, quotidiennement par simple routine, ou pour se conformer aux habitudes de son entourage. Et, puisque la vanité peut s'alimenter même des exercices de dévotion, elle ne serait pas droite l'intention de celui qui communierait en cédant à ce besoin de vanité. Il faut en dire autant de ces autres motifs purement humains, indispositions plus ou moins graves aux effets de la Sainte Eucharistie.

Mais cette droiture d'intention doit aussi 2° Vouloir les effets surnaturels du sacrement : chercher à s'unir à Dieu plus intimement : se pénétrer de la vertu du Christ, de sa santé, dirais-je, pour guérir nos infirmités et nous purifier de nos moindres fautes et souillures. Ce besoin de guérison autorise donc la communion fréquente non seulement dans le temps des tentations plus fortes ou à l'époque de certains dangers plus prochains mais dans le cours ordinaire de la vie chrétienne.
